

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2016

PRESENTS : Mesdames et Messieurs

OLLIER Roger, WROBEL Philippe, BONHAMMOUR Christophe, LEITAO Amandine, POTHIER Aurélie, MORDZIALEK David

EXCUSES : M. NICOLAS Michel et Mme BUSANCIC-MERCIER Annie

ABSENTE : Mme CHAMPOMMIER Claudette

SECRETAIRE DE SÉANCE : David MORDZIALEK a été nommé secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION : 12 Décembre 2016

➤ **POINT SUR LES TRAVAUX**

M. le maire fait un point sur les travaux et sur la mise en route de l'électricité.

La location des logements débutera en mars 2017. Une annonce paraîtra sur le Comb'in et le Bon Coin.

Les loyers seront de 358 € pour le T3 (350 € de loyer et 8 € provision entretien chaudière), 458 € pour le T4 (450 € de loyer et 8 € provision entretien chaudière) et 20 € pour le garage.

Les charges complémentaires de location seront la redevance des ordures ménagères, la redevance d'assainissement qui seront versées annuellement.

L'inauguration sera prévue en 28 janvier 2017 à 10h30.

Le carton d'invitation doit recevoir l'aval du Sous-préfet et de la députée.

Pour les amuse-bouche, des devis seront demandés à DUFAL Yoan – Le Gourmet Fiolant – DUMONT – Traiteur LOISY

➤ **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ST ELOY**

A l'heure actuelle, l'arrêtés de Mme la Préfète concernant la nouvelle communauté de communes n'est pas paru. Certaines communes vont perdre des délégués, la commune conservera un délégué titulaire et un suppléant dans l'ordre du tableau du conseil soit le maire (délégué titulaire) et le 1^{er} adjoint (délégué suppléant).

➤ **SICTOM**

La commune conserve ses deux délégués titulaires, à savoir Messieurs OLLIER Roger et NICOLAS Michel.

➤ **ECOLE**

Pour l'an prochain, le directeur de l'école a demandé que la commune investisse dans un tableau interactif avec deux battants blancs, un vidéoprojecteur et un PC portable.

Trois devis ont été demandés. Une enseigne a proposé un ensemble de matériels qui correspondrait à l'attente du maître. La commune prendra ce dernier comme base pour demander des subventions.

En 2017, le RPI prévoit de réaliser son voyage de découverte dans les Alpes.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- L'élagage des arbres du Point Propre, pour une question de sécurité, sera effectué par une entreprise extérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15